Votre prise en charge aux urgences de gynécologie et d'obstétrique

HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

Evaluation et prise en charge

Quel objectif ?

Cette brochure vous explique le fonctionnement des urgences et vous informe sur les étapes de votre prise en charge.

L'équipe des urgences de gynécologie et d'obstétrique vous accueille et s'engage à vous offrir des soins de qualité et à rendre votre attente acceptable. Composée de médecins, sages-femmes, infirmières et aides-soignantes, elle intervient 24h/24 et 7j/7. Elle dispose de huit salles de consultation, dont une, dotée de trois lits, dédiée aux surveillances.

Comment débute votre prise en charge ?

Lorsque vous vous présentez aux urgences, une infirmière ou une sage-femme vous accueille et évalue votre état de santé. Ce premier contact définit un degré d'urgence et détermine un délai de prise en charge. Un médecin, chef de clinique, supervise cette évaluation.

Quelles sont les étapes avant de voir un médecin ?

Le degré d'urgence est défini en fonction de votre état clinique, de vos plaintes et de vos antécédents, ainsi que de vos paramètres vitaux tels que la tension artérielle, le pouls, la température ou encore la douleur. Dans l'attente de la consultation médicale, un traitement contre la douleur vous est administré si besoin. Pour votre confort, vous pouvez être allongée dans une salle de surveillance. Dès que possible, un médecin vient procéder à la consultation. Durant l'attente, une soignante réévalue votre état régulièrement.

Consultations de gynécologie ou d'obstétrique

- La consultation de gynécologie s'adresse aux patientes présentant des problèmes gynécologiques (saignements, douleurs du bas ventre, infection urinaire, constat d'agression sexuelle, etc.), y compris les grossesses inférieures à 12 semaines d'aménorrhée (absence de règles). Un médecin et une infirmière sont présents lors la consultation.
- La consultation d'obstétrique s'adresse à toute femme enceinte (grossesse supérieure à 12 semaines d'aménorrhée) nécessitant une consultation en urgence (saignements, contractions, hypertension, etc.). La prise en charge débute avec une sage-femme qui évalue le problème. Le médecin intervient dans un deuxième temps si nécessaire.

Degrés d'urgence

Quel délai pour la prise en charge ?

DEGRÉ D'URGENCE	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE RECOMMANDÉ
Degré 1 : **urgence vitale** Exemples : accouchement, saignements importants	**Sans délai** Situation pouvant entraîner la perte d'un organe ou d'un fœtus si la prise en charge n'est pas immédiate
Degré 2 : **situation urgente** Exemples : grossesse extra-utérine, contractions régulières	**20 minutes** Situation n'engageant pas le pronostic vital, mais susceptible de s'aggraver rapidement
Degré 3 : **situation semi-urgente** Exemple : douleurs abdominales	**120 minutes** Situation où le temps ne constitue pas un facteur critique. L'état de la patiente est stable à l'arrivée
Degré 4 : **non urgent** Exemple : infections urinaires	**Indéterminé** Situation stable ne nécessitant pas de soins en urgence

Est-il possible de connaître les délais d'attente ?

A tout moment, le personnel vous donne une estimation du délai d'attente. Néanmoins, celui-ci reste approximatif, sachant que des patientes, même arrivées après vous, peuvent nécessiter une prise en charge plus rapide. C'est le degré d'urgence et non l'ordre d'arrivée qui détermine le délai de prise en charge.

Pourquoi restez-vous parfois longtemps aux urgences ?

Votre prise en charge peut se prolonger car :

- l'affluence aux urgences est ponctuée par des pics d'activité importants (fin de matinée et fin d'après-midi)
- les médecins supervisent plusieurs patientes simultanément et donnent la priorité aux situations les plus urgentes
- au-delà de l'évaluation médicale, la situation exige parfois des examens complémentaires (laboratoire, ultrason, scanner) ou l'intervention d'un spécialiste.

Après la consultation

Info +

Facturation

Dans le cas où vous choisiriez de quitter l'hôpital avant d'avoir vu un médecin, l'évaluation réalisée à votre admission est facturée. Cette prestation est prise en charge par l'assurance de base.

Que se passe-t-il lorsque l'examen et le bilan sont terminés ?

Trois possibilités se présentent :

- Vous retournez à votre domicile, le médecin des urgences rédige un rapport médical et le transmet, avec votre accord, à votre médecin traitant.
- Votre état de santé nécessite un contrôle médical dans 24 ou 48 heures et un rendez-vous vous est fixé à la consultation ambulatoire de gynécologie.
- Vous êtes transférée en salle d'accouchement ou au bloc opératoire pour une intervention chirurgicale ou hospitalisée pour observation ou traitement.

Avant de quitter les urgences, n'hésitez pas à poser au médecin toutes les questions qui vous préoccupent en vue du retour à domicile et à demander les divers certificats dont vous pourriez avoir besoin (sport, travail).

Informations pratiques

Urgences vitales

☎ **144**

Urgences de gynécologie et d'obstétrique
Bd de la Cluse 30
1205 Genève
☎ 022 372 42 36 (24h/24)
http://gyneco-obstetrique.hug-ge.ch

Ce dépliant a été rédigé par les urgences de gynécologie et d'obstétrique en collaboration avec le service des publications des HUG.

DGO • Urgences de gynécologie et d'obstétrique • Mars 2015